



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**  
**Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session**  
**Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021**

Point 20 de l'ordre du jour  
**Clôture et rapport de la session**

**Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil  
scientifique et technologique sur sa cinquante-deuxième  
à cinquante-cinquième session**

Rapporteuse : Stella Gama (Malawi)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

**I. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Au cours de la première série de sessions de l'année, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est réuni en ligne du 31 mai au 17 juin au titre de sa session de 2021 et a mené ses travaux de manière informelle. La session a été ouverte par le Président, Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo), le lundi 31 mai et a été suspendue le 17 juin 2021.

2. Au cours de la deuxième série de sessions, la session de 2021 du SBSTA (cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session) s'est tenue au Scottish Event Campus à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), du 31 octobre au 6 novembre 2021.

3. Le Président du SBSTA a ouvert la session le dimanche 31 octobre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à Kakhaberi Mdivani (Géorgie), en sa qualité de Vice-Président, et à Stella Gama (Malawi), en sa qualité de Rapporteuse.

**II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

**Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)



4. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 31 octobre, le SBSTA a examiné la note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2021/2) et a adopté l'ordre du jour suivant<sup>1</sup> :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour ;
  - b) Organisation des travaux de la session ;
  - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
  - d) Activités prescrites.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Rapports du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021)\*.
5. Rapports du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (2020 et 2021)\*.
6. Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones.
7. Mise au point et transfert de technologies : rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (pour 2020 et 2021)\*.
8. Action commune de Koronivia pour l'agriculture\*.
9. Sources de données pour le bilan mondial au titre de l'Accord de Paris.
10. Questions relatives à l'état de la science et à l'examen :
  - a) Recherche et observation systématique ;
  - b) Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation\*.
11. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris\*.
12. Questions méthodologiques relevant de la Convention :
  - a) Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - b) Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - c) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - d) Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - e) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ;

---

<sup>1</sup> Les points de l'ordre du jour qui sont communs au SBSTA et au SBI sont signalés par un astérisque.

- f) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre ;
  - g) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
13. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto :
- a) Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du Mécanisme pour un développement propre ;
  - b) Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du Mécanisme pour un développement propre.
14. Questions méthodologiques relevant de l'Accord de Paris :
- a) Tableaux communs pour la communication électronique des informations contenues dans les rapports nationaux d'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre ;
  - b) Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris ;
  - c) Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations relatives à l'appui fourni et mobilisé en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités, ainsi qu'à l'appui nécessaire et reçu au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris ;
  - d) Aperçus du rapport biennal au titre de la transparence, du document national d'inventaire et du rapport d'examen technique par des experts, conformément aux modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence des mesures et de l'appui ;
  - e) Programme de formation à l'intention des experts chargé de l'examen technique.
15. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :
- a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
  - b) Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
  - c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris.
16. Mécanismes de marché et autres relevant de la Convention :
- a) Cadre à prévoir pour diverses démarches ;
  - b) Démarches non fondées sur le marché ;
  - c) Nouveau mécanisme de marché.
17. Coopération avec d'autres organisations internationales.
18. Rapports annuels sur les examens techniques :
- a) Examen technique des informations relatives aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;

- b) Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - c) Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention telles que définies au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.
- 19. Questions diverses.
  - 20. Clôture et rapport de la session.

### **III. Rapport sur les points 2 b) à 19 de l'ordre du jour**

(À compléter)

### **IV. Clôture et rapport de la session**

(Point 20 de l'ordre du jour)

- 5. À sa XX<sup>e</sup> séance, le 6 novembre, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de la session et a autorisé la Rapporteuse, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président, à achever le rapport de la session et à le faire distribuer à l'ensemble des Parties.
-